

## **Annexe 15 : Détail performance économique des centres de tri**

Comme développé dans la partie résultats de notre travail, deux raisons principales expliquent la prospérité économique des centres de tri, fonctionnant majoritairement avec des containers tout-venants.

En premier lieu, la différence de prix entre celui facturé au client et celui que l'entreprise payera dans les filières finales est la pierre angulaire de cette prospérité économique des entreprises de collecte et de tri des déchets C&D : « En réalité vous pourriez faire tout le temps du bénéfice, même si c'est du léger mélangé. Si vous avez un déchet que vous prenez à 190 et que vous payez en incinération 160, même là vous faites du bénéfice » (Entreprise B). Prenons des chiffres plus concrets, issus de nos interviews, afin d'illustrer ce propos.

Un container tout-venant se facture 190 euros/tonne au client. Parmi ces déchets, les inertes, part la plus importante des containers mixtes, sont rachetés entre 0 et 45 euros/tonne, les métaux et le bois non traité (bois A) se revendent avec valeur positive, le bois B est racheté entre 10 et 15 euros la tonne, et le plâtre entre 45 et 95 euros/tonne. Le résidu de fin de ligne, ce qui n'a pas été séparé, est racheté 160 euros/tonne par les centres de valorisation énergétique. Bien qu'il faille bien entendu tenir compte des nombreux coûts fixes, on voit donc que l'entièreté des prix de revente, même pour l'incinération, sont en deçà du montant que le client paye au centre de tri.

En second lieu, la performance des lignes de tri est à souligner. Oscillant de 4 à 14 tonnes de l'heure pour les plus performantes (« les chaînes de tri plus performantes peuvent aller jusqu'à du 14 ou 18 tonnes de l'heure » d'après l'entreprise B), et demandant peu de personnel grâce à une automatisation avancée, elles permettent de traiter rapidement et à moindre coût de grandes quantités de déchets.

Notons finalement que la collecte de containers mono-flux rend possible le fait de ne pas passer par le centre de tri mais d'amener directement les déchets vers les filières finales, ce que les chantiers ne peuvent faire, étant donné qu'en Wallonie, il faut être enregistré pour cette collecte. Cela permet donc à l'entreprise de dégager un bénéfice immédiat, pour un moindre coût : « le plus gros bénéfice ou le plus rapide et le plus facile pour nous, c'est sur les inertes et sur le bois. Quand on ramène un conteneur d'inertes d'un chantier qui est bien trié, on va directement dans la filière finale, ça transite pas par ici. » (Entreprise A).